

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2012

Délibérations n°01 à 16

Date de convocation : 27/09/2012

Date d'affichage : 05/10/2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'an deux mille douze, le quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 27 septembre 2012.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENT : Madame Annick MOUILLET.

PROCURATION : Madame Annick MOUILLET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 28 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 28 juin 2012.

2/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (Délibération
n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2012.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2012	D.M. n°2
NON AFFECTE				
10 / 10223	T.L.E.	N/A	0.00 €	+ 24 000.00 €
OPERATION 1002 - BATIMENTS				
21 / 2188	Autres immobilisations corporelles	1002	0.00 €	+ 2 500.00 €
23 / 231517	Travaux - Cimetière	1002	8 000.00 €	+ 2 000.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
23 / 231511	Travaux - Voirie diverses rues	1004	25 000.00 €	- 5 500.00 €
23 / 231512	Travaux - Réseaux diverses rues	1004	3 000.00 €	- 1 000.00 €
			TOTAL :	+ 22 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2012	D.M. n°2
NON AFFECTE				
021	Vir. de la sec° de fonctionnement	N/A	440 000.00 €	+ 19 000.00 €
10 / 10223	T.L.E.	N/A	10 900.00 €	+ 4 500.00 €
OPERATION 1002 - BATIMENTS				
13 / 13288	Subv. Député - Façades	1002	0.00 €	+ 4 500.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
13 / 13235	Subv. CG70 - AED	1004	6 000.00 €	- 6 000.00 €
			TOTAL :	+ 22 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2012	D.M. n°2
011 / 60623	Alimentation	33 000.00 €	- 10 000.00 €
011 / 60633	Fournitures de voirie	5 000.00 €	+ 1 000.00 €
011 / 60636	Vêtements de travail	500.00 €	+ 500.00 €
011 / 6182	Documentation générale et technique	500.00 €	+ 400.00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			- 8 100.00 €
012 / 6218	Personnel mis à disposition	25 000.00 €	+ 10 000.00 €
012 / 6411	Rémunération Personnel Titulaire	295 000.00 €	- 10 000.00 €
012 / 6417	Rémunération Personnel Apprenti	7 500.00 €	- 2 000.00 €
012 / 6451	Cotisations URSSAF	48 500.00 €	- 2 000.00 €
012 / 6453	Cotisations Caisses de Retraite	71 000.00 €	- 2 000.00 €
012 / 6455	Cotisations Assurances du Personnel	18 500.00 €	+ 3 000.00 €
012 - CHARGE DE PERSONNEL			- 3 000.00 €
67 / 6718	Charges exceptionnelles	0.00 €	+ 1 000.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			+ 1 000.00 €
014 / 73925	Reversement F.P.I.C.	0.00 €	+ 3 400.00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS			+ 3 400.00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	440 000.00 €	+ 19 000.00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 19 000.00 €
			TOTAL :
			+ 12 300.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2012	D.M. n°2
70 / 7025	Taxe d'affouage	4 500.00 €	- 500.00 €
70 / 70311	Concessions – Cimetière	1 000.00 €	+ 200.00 €
70 / 70323	Redevances d'occupation du domaine public	2 000.00 €	+ 300.00 €
70 / 7067	Redevance Services Périscolaires	55 000.00 €	- 14 000.00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES			- 14 000.00 €
73 / 7381	Taxe additionnelle sur les droits de mutation	14 500.00 €	+ 2 900.00 €
73 – IMPOTS ET TAXES			+ 2 900.00 €
74 / 74121	D.S.R.	14 500.00 €	+ 500.00 €
74 / 74718	Subv. Etat – Autres	100.00 €	+ 800.00 €
74 / 7472	Subv. Région	500.00 €	+ 800.00 €
74 / 7478	Subv. Autres	0.00 €	+ 200.00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			+ 2 300.00 €
77 / 7718	Autres produits exceptionnels	0.00 €	+ 1 000.00 €
77 / 7788	Autres produits exceptionnels	0.00 €	+ 100.00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELLES			+ 1 100.00 €
013 / 6419	Remboursement frais de personnel	50 500.00 €	+ 20 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES			+ 20 000.00 €
		TOTAL :	+ 12 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

3/ BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2012.

Les mouvements sont les suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2012	D.M. n°1
13 / 13111	Subv. AERMC	0.00 €	+ 2 000.00 €
13 – SUBVENTIONS			+ 2 000.00 €
021	Virement de la section d'exploitation	2 000.00 €	- 2 000.00 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			- 2 000.00 €
		TOTAL :	0.00 €

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Imputation	Libellé	CREDITS 2012	D.M. n°1
65 / 654	Pertes sur créances irrécouvrables	500.00 €	- 500.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			- 500.00 €
67 / 673	Titres annulés	500.00 €	+ 6 500.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			+ 6 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	- 2 000.00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			- 2 000.00 €
		TOTAL :	+ 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

4/ PERMIS DE CONSTRUIRE ANNULÉ : REMBOURSEMENT DES TAXES ENCAISSÉES (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la « SCI DES PINSONS » avait déposé un permis de construire – enregistré sous le numéro PC07042809C0001 – qui a été accordé en date du 03 Juin 2009.

Or la « SCI DES PINSONS » a demandé de retirer son permis qui a donc été annulé.

Entre temps, la « SCI DES PINSONS » s'est acquittée des taxes d'urbanisme liées à son permis de construire.

La Commune de Pusey a donc encaissé 23.814 € au titre de la T.L.E. et 6.930 € au titre des économies de fosse septique.

A la vue de l'annulation de son permis de construire, la « SCI DES PINSONS » demande le remboursement des taxes versées à la Commune de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le remboursement des taxes d'urbanisme liées au permis de construire de la « SCI DES PINSONS » à savoir :

- 23.814 € au titre de la T.L.E. (Budget Communal),
- 6.930 € au titre des économies de fosse septique (Budget Assainissement).

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits sur chacun des budgets.

5/ SERVICES PÉRISCOLAIRES : SIGNATURE D'UN « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » AVEC LA CAF 70. (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité de mettre en œuvre un « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône et la Commune de Pusey

Monsieur le Maire présente les objectifs et les modalités de ce contrat ainsi que la nature des engagements de la Commune de Pusey.

Ce nouveau contrat d'objectifs et de cofinancement entre la CAF et la Commune de Pusey a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants de 3 à 17 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la mise en place d'un « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » ;
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le mandater pour en assurer l'exécution administrative et financière.

6/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS : EXERCICE 2013

(Délibération n°06) :

Monsieur le présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'assiette des coupes de l'exercice 2013 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey :

□ Numéro : 28.

DECIDE de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans la parcelle n°28 et en demander ainsi la délivrance ;

FIXE les conditions suivantes pour les produits vendus :

□ Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

↳ réinvestissement pour travaux forestiers suivant permis.

□ Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Éclaircie
Parcelle	28
Produits à exploiter	*Seules les tiges griffées ou marquées en abandon à la peinture

□ Délais d'exploitation :

Parcelle	28
Produits concernés	Chauffage
Début de la coupe	Suivant permis
Fin d'abattage et Façonnage	15/06/2013
Fin de Vidange	30/09/2013

7/ BOIS : RÈGLEMENT D'AFFOUAGE 2012-2013 (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°08 en date du 10 juin 2011, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2012.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2012-2013 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix du stère d'affouage à 5,00 €uros pour la campagne 2012-2013 ;

APPROUVE le règlement d'affouage 2012-2013 ci-joint en annexe.

8/ EMBELLISSEMENT : CONCOURS DES « MAISONS FLEURIES » 2012

(Délibération n°08) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Embellissement » a décidé de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2012.

Les propositions de la Commission portent sur :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur à discuter (en 2010, le montant était de 60,00 €uros).
- la remise d'une composition florale ;
- la délivrance d'un diplôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 60 €uros à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2012 ;

DECIDE d'offrir une composition florale pour chacun des lauréats ;

DECIDE de délivrer un diplôme pour chacun des lauréats.

9/ RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2011 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport sur l'eau pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport annuel sur l'eau 2011.

10/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2011 : SYTEVOM (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2011.

11/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2011 : GRDF (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2011.

12/ C.A.V. : RÉVISION SIMPLIFIÉE DU POS - COMMUNE D'ECHENOZ LA MÉLINE : AVIS (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le POS de la CAV fait l'objet d'une révision simplifiée concernant le territoire de la Commune d'Echenoz la Méline.

La Commune de Pusey est amenée à son donner son avis sur cette modification soumise à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORBALE quant à la révision simplifiée du POS - initiée par la C.A.V. - impactant le territoire de la Commune d'Echenoz la Méline.

13/ C.A.V. : MODIFICATION DU POS – VILLE DE VESOUL : AVIS (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le POS de la CAV fait l'objet d'une procédure de modification concernant le territoire de la Ville de Vesoul.

La Commune de Pusey est amenée à son donner son avis sur cette modification soumise à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE quant à la modification du POS - initiée par la C.A.V. - impactant le territoire de la Ville de Vesoul.

14/ C.A.V. : AIRE D'ACCUEIL DES « GENS DU VOYAGE » : DEMANDE DE FERMETURE DU SITE (Délibération n°14) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'est située sur le territoire de la Commune de Pusey, une aire d'accueil des « Gens du Voyage » destinée à recevoir les grands passages.

Cette aire de grands passages est la seule de l'Agglomération de Vesoul et s'inscrit pleinement dans le cadre du Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

La C.A.V. a en charge la gestion de cette aire pour laquelle un règlement intérieur a été élaboré et approuvé par le Conseil Communautaire du 02 Mai 2005.

Par délibération n°13 du 14 Octobre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de transféré les pouvoirs de police liés notamment au stationnement des gens du voyage à Monsieur le Président de la C.A.V.

A ce jour, force est de constater que le Schéma Départemental et le règlement intérieur de l'aire d'accueil des grands passages des « Gens du Voyage » de Pusey ne sont pas appliqués et respectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Président de la C.A.V. la fermeture définitive de l'aire d'accueil des grands passages des « Gens du Voyage » de Pusey ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône de prendre en considération cette fermeture définitive dans le cadre du Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

15/ SITA FD : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE SITE (Délibération n°15) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, pour le centre de stockage et de traitement de déchets dangereux de SITA FD, une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) ad hoc est instituée.

Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, par courrier en date du 19 Septembre 2012, nous informe qu'une Commission de Suivi de Site (CSS) va se substituer à la CLIS actuellement en place.

Au sein de cette CSS, de nouveaux collègues vont être mis en place et il est demandé de proposer un nom de riverain de SITA FD pour siéger au sein du collège « riverains ou associations de protection de l'environnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Jacques POLIEN pour remplacer Monsieur le Maire, en cas d'empêchement, au sein du collège « élu » au sein de la CSS ;

PROPOSE Monsieur Gaston VUILLEMOT pour siéger au sein du collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » au sein de la CSS.

16/ PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL EOLIEN : AVIS (Délibération n°16) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du dossier adressé par Monsieur le Préfet de Région en date du 17 Juillet 2012 concernant le projet de Schéma Régional Éolien (SRE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Schéma Régional Eolien tel que présenté par Monsieur le Préfet de Région.

17/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Cavernes au cimetière :**

L'aménagement cinéraire du cimetière est terminé.
Le rendu est conforme aux attentes.

- **Cérémonies du 11 Novembre 2012 :**

Monsieur le Maire déplore que le déroulé des cérémonies dans les 3 communes soit autant modifié.

- **Maison des Associations :**

Problème de stationnement : Le stationnement est formellement interdit sur les trottoirs, un panneau sera apposé indiquant les parkings. De plus, un courrier va être adressé aux Présidents d'associations utilisant le bâtiment leur rappelant la réglementation.

Les clés permettant d'allumer les plafonniers ont été dérobées.
Des blocs portes vont être installés.

- **Mariannes du Civisme 2012 :**

Le 05 Octobre 2012 à 17 H 00, la Commune de Pusey est invitée à cette cérémonie en Préfecture.

- **Concours des villages fleuris 2012 :**

Le 13 Octobre 2012 à 10 H 00 la Commune de Pusey est invitée à cette cérémonie à l'Hôtel du Département.

- **Travaux «Lotissement des Bleuets » :**

Fin octobre 2012, les travaux d'électrification seront terminés.

- **SIED 70 :**

La taxe sur l'électricité sera mise en place à compter le 1^{er} Janvier 2013.
Monsieur CLERC, représentant la Commune de Pusey, à voter **contre** cette décision.

- **Tarification incitative OM :**

La C.A.V. travaille depuis environ 2 ans sur la mise en place d'une facturation incitative.

La simulation retenue et estimative est celle de la « Facturation au volume + levée » :

Bac 120 litres (12 par an) 86 €uros.

Bac 120 litres 170 €uros pour 52 levées par an.

- **Informatique des séniors :**

Emmanuel CHOFFAT a repris la formation, toujours couronnée de succès.

- **CMJ :**

Une réunion publique pour le renouvellement du CMJ aura lieu le samedi 20 octobre 2012 à 10 H 30 à la Maison Municipale et des Associations.

- **Téléthon 2012 :**

Une info précise sur le programme de la manifestation sera bientôt communiquée avec de nombreuses surprises.

Le Samedi 08 Décembre 2012 de 15 H 00 à 18 H 00, la Commune de Pusey accueillera notamment les clubs cyclistes Haut-Saônois.

- **Véhicule abandonné :**

Une voiture est en situation d'abandon depuis de nombreux mois dans le lotissement « Vichard ».

Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès des services de la Gendarmerie.

- **Maison Médicale :**

Le dossier est en cours avec des réunions de travail avec le Pays de Vesoul Val de Saône.

- **Site Internet :**

Aujourd'hui, déjà 4300 visites su site soit 22 visites par jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT